

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00188 Numéro SIREN : 750 614 778 Nom ou dénomination : A.F.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 179

SARL A.F.C.M.

SARL au capital de 280 000.00 euros

Siège social : 72 avenue Aliénor d'Aquitaine 17200 ROYAN

RCS n°750614778- RCS SAINTES

.Déposé le 23/01/2024
N° RCS 2212B188
N° de dépôt J79

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 35 154.29 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 35 154.29 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale pour 1 750.00 Euros ;
- Aux autres réserves pour 3 996.79 Euros ;
- Au compte report à nouveau débiteur, en déduction des pertes antérieures pour 1 407.50 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 28 000.00 Euros, soit 28.00 Euros par part sociale. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 15.12.2023.

Sur ce dividende, et pour les associés personne(s) physique(s), il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2022. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Il en résulte que les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Monsieur DESERT Gaétan : 15 400.00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- Monsieur SEUGNET Dimitri : 12 600.00 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Monsieur DESERT Gaétan : 10 780.00 Euros.
- Monsieur SEUGNET Dimitri : 8 820.00 Euros.

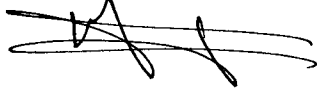
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 15/12/2023.

Signature de la Gérance :

Monsieur DESERT Gaétan

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Gaétan.

COMPTES ANNUELS

2023

Exercice clos le : 30 juin 2023

SARL A.F.C.M.

72 avenue Alienor d'Aquitaine

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORDRE ROYAN
17200 ROYAN



ABC Conseil de votre entreprise

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre REGION NOUVELLE AQUITAINE

Immeuble Le Toucan
13-19 Avenue Charles Regazzoni
17200 ROYAN

Tél : 05.46.23.42.00

contact@abcoconseil.fr



Société d'expertise comptable



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.F.C.M.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>72 avenue Alienor d'Aquitaine 17200 ROYAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>75061477800017</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>30/06/2023</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 190
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 763
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 393
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	5 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 300
	TOTAL (II)		BJ	BK	80 141
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	86 008
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	61 543
		Autres créances (3)	BZ	CA	73 574
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	30 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	199 684	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 312	
	TOTAL (III)	CJ	CK	460 120	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	540 261	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL A.F.C.M.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 280 000)			DA	280 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG		
	Report à nouveau			DH	-1 408	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	35 154	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	318 747	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	1 634	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	52 859	
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 213	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	110 462	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	169 168		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	487 915		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	169 168	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

14036 - SARL A.F.C.M.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.F.C.M.
Adresse 72 avenue Alienor d'Aquitaine
17200 ROYAN
Activité (s) exercée (s) MENUISERIE ALU PVC N° Siret 75061477800017

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 190			3 190
Total des immobilisations incorporelles	3 190			3 190
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	12 116			12 116
Installations générales agencements divers	16 271			16 271
Matériel de transport	45 960		13 347	32 613
Autres immobilisations corporelles	3 804	1 848		5 652
Total des immobilisations corporelles	78 150	1 848	13 347	66 651
Immobilisations financières	10 300			10 300
TOTAL GÉNÉRAL	91 640	1 848	13 347	80 141

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		3 034	156		3 190
Total des immobilisations incorporelles		3 034	156		3 190
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		6 548	2 215		8 763
Inst. générales agenc. divers		8 291	1 354		9 645
Matériel de transport		36 745	3 227	13 347	26 626
Autres immobilisations corporelles		3 804	318		4 122
Total des immobilisations corporelles		55 388	7 115	13 347	49 156
TOTAL GÉNÉRAL		58 422	7 271	13 347	52 346

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

14036 - SARL A.F.C.M.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	5 300		5 300
Créances de l'actif circulant	135 117	135 117	
Charges constatées d'avance	9 312	9 312	
TOTAL GÉNÉRAL	149 729	144 429	5 300

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	52 859	52 859		
Autres dettes	116 309	116 309		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	169 168	169 168		

COMMENTAIRE

Informations relatives au régime fiscal du groupe (Art 223A à 223U du CGI)

- Durée :

l'option d'intégration fiscale a été formulée avec effet au 01/07/2021

- Périmètre :

SARL AFCM

SARL LES ROCHES

- Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble :

La méthode appliquée est la méthode dite de "neutralité"

Les filiales constatent une charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits, la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôts comptabilisées par les filiales.